

## Annonce de la FCA sur la fin du taux LIBOR

Madame, Monsieur,

Le vendredi 5 mars, la FCA a émis une [déclaration officielle](#) sur la fin du taux LIBOR, ratifiant la proposition initialement présentée dans le cadre de la consultation de l'ICE Benchmark Administration, introduite le 30 novembre 2020. Voici un passage tiré directement du site Web de la Financial Conduct Authority (FCA) :

*La FCA a confirmé que les paramètres du taux LIBOR ne seront plus fournis par les administrateurs ou ne seront plus représentatifs :*

- *immédiatement après le 31 décembre 2021, pour tous les paramètres concernant la livre sterling, l'euro, le franc suisse et le yen japonais, et pour les paramètres sur une semaine et sur deux mois en dollars américains;*
- *immédiatement après le 30 juin 2023, dans le cas des paramètres restants en dollars américains.*

### Ce que cela signifie pour la transition du TIO :

- **Dates confirmées** – Toutes les activités liées à la préparation technologique et opérationnelle doivent être effectuées dès que possible et au plus tard le 31 décembre 2021. Les marchés dicteront le volume des taux de référence alternatifs (taux de référence alternatifs; taux SOFR, etc.) durant l'année 2021.
- **Nouveaux contrats** – Comme prévu, les taux de référence LIBOR **NE doivent PAS être utilisés** pour les nouveaux établissements de prêts après le 31 décembre 2021 (tous termes et toutes devises).
- **Anciens contrats** – Les activités de reprogrammation peuvent désormais être terminées. Les activités de correction des contrats établis avec un taux LIBOR en dollars américains peuvent s'étendre jusqu'en 2022-2023, mais la liquidité du marché des taux de référence alternatifs et la demande des clients pour ces taux de référence dicteront le rythme de la transition.
- **Taux de reprise** – Les rajustements de l'écart qui seront utilisés dans le libellé du TIO [ont été fixés en date du 5 mars 2021](#) à la suite de l'annonce. Cela peut favoriser la liquidité de divers taux de référence alternatifs, car cela crée une corrélation définie avec le taux LIBOR.
- **Taux LIBOR synthétique** – L'ICE Benchmark Administration et la FCA mèneront des consultations sur la publication d'un « taux LIBOR synthétique » pour certaines devises et certaines échéances qui expirent en décembre 2021. Il s'agira de réduire les risques associés aux anciens contrats problématiques. Tout taux LIBOR synthétique sera considéré comme « [non représentatif](#) » et ne devra pas être utilisé pour les nouveaux établissements de prêts.

### **Références :**

[Déclaration de la FCA](#)

[Déclaration de l'ICE Benchmark Administration](#)

[Annonce de l'ISDA](#)

[Avis de Bloomberg sur les rajustements de l'écart](#)

[Avis de BMO aux clients concernant certaines conventions de prêt \(5 mars 2021\)](#)